



Réf. Farde e-Assemblées : 2268870

N° OJ : 114

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : Convention concernant la sécurité lors des matches de football au Stade Roi Baudouin (saison 2019-2020).

Le Conseil communal,

Considérant que la Convention annuelle de sécurité concernant l'organisation de matches de football au Stade Roi Baudouin pour la saison 2019-2020 arrive à échéance ;

Considérant que seuls diffèrent les point suivants :

- le préambule : les législations ont été mises à jour ;
- le point 3.1.7. : le niveau de menace à la réunion de sécurité a été précisé par rapport à la précédente convention ;
- signatures : ajout d'un signataire supplémentaire pour le responsable de la sécurité de l'URBSFA ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles, l'URBSFA, la Police, le SIAMU, l'UZ Bruxelles et la Croix rouge concernant l'organisation de matches de football au Stade Roi Baudouin pour la saison 2019-2020 est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)